
Numéro de l'intervention: 024-2011
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 24.01.2011

Déposée par: PBD (Kohler, Uetendorf) (porte-parole)

Cosignataires: 19

Urgente: Oui 31.01.2011

Date de la réponse: 09.03.2011
Numéro de l'ACE 434/2011
Direction: FIN

Pas de nouvel endettement du canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un programme d'allégement et d'indiquer les mesures permettant de soulager les finances cantonales

1. de 300 millions de francs en 2012,
2. de 400 millions de francs en 2013.

L'investissement net devra être réduit de 70 millions de francs par an au minimum. Le plan intégré mission-financement 2012-2014 servira de base de calcul.

Développement

Les perspectives financières du canton vont s'assombrir dramatiquement à partir de 2012. Le PIMF 2012-2014 prévoit des déficits de 400 à 600 millions de francs par an, ce qui devrait entraîner un nouvel endettement du même ordre de grandeur. Si nous ne réagissons pas, nous devrions avoir en 2014 un nouvel endettement cumulé de 1,2 à 1,6 milliard de francs. Il faut à tout prix l'empêcher. Le Conseil-exécutif a annoncé vouloir alléger les finances cantonales de 200 millions grâce à un programme ad hoc.

Si, comme on le redoute, la Banque nationale suspend ses versements, la situation sera plus grave encore. Il faut dans ces conditions redoubler d'efforts pour ne pas se laisser entraîner dans la spirale de l'endettement.

Réponse du Conseil-exécutif

Le plan intégré mission-financement 2012 à 2014, dont le Grand Conseil a pris connaissance pendant la session de novembre 2010, prévoit des déficits et des insuffisances de financement avoisinant les 400 millions de francs par an. Ces sombres prévisions s'expliquent principalement par la diminution des recettes de 200 millions de francs qui devrait résulter de la révision de la loi sur les impôts qu'a adoptée le Grand Conseil pendant la session de mars 2010 et par les charges supplémentaires de quelque 300 millions de francs par an que devraient entraîner la révision de la loi sur l'assurance-maladie et la réforme du financement des soins.

En outre, 100 millions de francs de recettes prévues disparaissent du fait de l'adoption du projet populaire sur l'imposition des véhicules, ce dont les chiffres actuels de la planification ne tiennent pas encore compte. Du côté de la Banque Nationale Suisse plane par ailleurs la menace d'une réduction du montant du bénéfice réparti chaque année, la part annuelle du canton de Berne étant jusque là de plus de 200 millions de francs. Avec quelques autres postes, ces deux événements se traduisent à partir de 2012 par des déficits et insuffisances de financement annuels qui, ajoutés aux 400 millions de francs déjà prévus, dépassent nettement le demi-milliard.

Ces prévisions financières sont en contradiction avec le grave retard qu'ont pris les salaires du personnel cantonal et du corps enseignant. Le canton de Berne va devoir faire de gros efforts dans les années qui viennent pour éviter de laisser se creuser davantage son retard en la matière et de perdre encore du terrain comme employeur.

Le Conseil-exécutif ne détecte actuellement aucun signe de détente financière sensible dans un proche avenir. Il a d'ailleurs souligné à plusieurs reprises au cours des derniers mois l'assombrissement des perspectives financières à partir de 2012 et la menace de nouvel endettement qui l'accompagne. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a en outre lancé, à l'automne 2010, l'élaboration d'un programme d'allégement ciblant des économies de 200 millions de francs par an.

En se référant aux développements récents, le Conseil-exécutif étudie actuellement des mesures d'allégement supplémentaires, allant autrement dit au-delà de l'objectif financier du programme d'allégement. Vu l'ampleur des déficits, il faut oublier les recettes simples consistant par exemple, comme lors du processus de planification de l'an dernier, à introduire ou à relever certains facteurs de correction pour améliorer l'exactitude budgétaire, car elles ne s'avèrent plus du tout adaptées à la situation. Le Conseil-exécutif estime qu'en la matière, le potentiel est épuisé. Soulignons en outre dans ce contexte que les obligations légales existantes restreignent étroitement toute nouvelle augmentation massive des options d'intervention à court terme au-delà de ce que le programme d'allégement prévoit déjà.

Le Conseil-exécutif est d'accord avec l'auteur de la motion sur la nécessité d'élaborer un programme pour alléger les finances cantonales, vu les sombres perspectives financières. Il l'a d'ailleurs prouvé à de multiples reprises par le passé.

Grâce à la politique financière prévoyante du Conseil-exécutif et à la mise en œuvre de différentes mesures d'allégement, le canton de Berne n'a, contrairement à d'autres cantons, pas enregistré de déficit dans les deux années écoulées depuis l'éclatement de la crise économique et financière de l'automne 2008. Les mesures d'allégement en question sont les suivantes : la planification de rechange élaborée dès l'automne 2008, qui prévoyait des allègements à hauteur de 70 millions de francs, a été mise en œuvre avec le budget 2009 et complétée par un gel des dépenses à l'automne 2009 ; l'exécutif a en outre mis au point un train de mesures pour éviter un nouvel endettement en 2010, renoncé aux créations de postes ayant des répercussions financières et imposé des coupes linéaires aux Directions et à la Chancellerie d'Etat. Ces mesures ont contribué à alléger les finances de quelque 230 millions de francs en 2010. Enfin, dans le cadre de l'élaboration du budget de 2011, le Conseil-exécutif a prévu des mesures d'allégement de plus de 130 millions de francs par an.

Le Conseil-exécutif s'est, par le passé, prononcé à plusieurs reprises en faveur d'une limitation des déficits et des augmentations de la dette dont la menace plane sur les exercices 2012 et suivants. A l'inverse de l'auteur de la motion, le Conseil-exécutif ne considère toutefois pas possible d'empêcher la planification, au budget de 2012, d'un déficit du compte de fonctionnement et d'un nouvel endettement. En l'état actuel de ses prévisions et vu l'accumulation extraordinaire des facteurs de charge, le Conseil-exécutif juge réalistement impossible d'éviter d'intégrer au budget de 2012 un déficit et un nouvel endettement d'un montant de plusieurs centaines de millions, et ce même en tenant compte des effets financiers du programme d'allégement et d'éventuelles mesures supplémentaires, ainsi que

d'une budgétisation très restrictive dans le cadre du processus de planification pour l'élaboration du budget de 2012 et du plan intégré mission-financement 2013 à 2015.

La Commission des finances précise elle aussi tant dans son «Rapport sur le budget 2011 et le plan intégré mission-financement 2012-2014» du 2 novembre 2010 que dans son «Rapport d'activité 2010» du 17 février 2011, qu'à la lumière d'une appréciation réaliste de la situation économique et financière, force est d'admettre que l'augmentation de la dette est difficilement évitable même si le programme d'allègement est mis en œuvre dans sa totalité. Elle ajoute en outre: «Si les efforts d'économies et le programme d'allègement devaient ne pas suffire à éviter au canton de Berne une augmentation de sa dette, le montant et la durée de cette nouvelle dette devraient être très clairement délimités.»

Compte tenu de la situation financière esquissée en introduction ainsi que des travaux et mesures mentionnés ci-dessus, le Conseil-exécutif a fait ce qui était à son point de vue nécessaire et politiquement réaliste pour limiter les déficits et augmentations de la dette qui menacent. Il est aussi en train d'examiner et de préparer d'autres mesures. Il propose dans ce contexte au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Proposition: adoption sous forme de postulat.

Au Grand Conseil